Docusign Envelope ID: 8F86AF14-EBE8-4AE1-AD34-3BA0B11A4CA8

AB TOURISME
Société par actions simplifiée
au capital de 8.000 euros
Siège social : 5 Boulevard Gambetta
06000 NICE

887 940 385 RCS NICE

EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 1ER JUILLET 2025

L'an deux mille vingt-cinq,
Le 1er juillet,
A 09 heures 30,

Les associés de la Société AB TOURISME se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, 5 Boulevard Gambetta 06000 NICE, sur convocation de la Présidente.

Sont présents :

- Madame Anna CHEBANENKO épouse BEULQUE,
Titulaire de 4.050 actions en pleine propriété,

- Monsieur Benoit BEULQUE,
Titulaire de 3.950 actions en pleine propriété,

Total des actions des associés présents : 8.000 actions sur les 8.000 actions composant le capital social.

L'Assemblée est présidée par Madame Anna BEULQUE, en sa qualité de Présidente de la Société.

Conformément aux articles 26 et 28 des statuts et à l'article R. 221-3 du Code de commerce, le présent procès-verbal est signé au moyen d'une signature électronique qui respecte les exigences relatives à une signature électronique avancée prévues par l'article 26 du règlement (UE) n° 910/2014 du Parlement européen et du Conseil du 23 juillet 2014 sur l'identification électronique et les services de confiance pour les transactions électroniques au sein du marché intérieur.

Le Président de l'Assemblée constate que l'Assemblée Générale est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président de l'Assemblée dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- L'inventaire et les comptes annuels comprenant le bilan et le compte de résultat, arrêtés au 31 mars 2025,
- Le rapport de gestion de la Présidente,
- Le rapport spécial de la Présidente sur les conventions réglementées,
- Un exemplaire des statuts de la Société,
- Le texte des résolutions soumises au vote de l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents visés ci-dessus ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social ou sur le site Internet de la Société dont l'adresse figure sur la convocation, à compter de la convocation de l'Assemblée.

Docusign Envelope ID: 8F86AF14-EBE8-4AE1-AD34-3BA0B11A4CA8

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- …/…
- Constatation de la reconstitution des capitaux propres,
- …/…
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le Président présente à l'Assemblée les comptes de l'exercice écoulé et le rapport de gestion établi par la Présidente.

Le Président donne lecture du rapport spécial de la Présidente sur les conventions.

Puis le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

…/…

TROISIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale constate qu'il résulte du bilan de l'exercice clos le 31 mars 2025 qu'elle vient d'approuver que les capitaux propres de la Société sont reconstitués à un niveau au moins égal à la moitié du capital social, et qu'il convient de faire procéder à une inscription modificative au Registre du commerce et des sociétés relative à la régularisation de la situation de la Société.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

.../…

HUITIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au Président et au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal des délibérations pour remplir toutes formalités légales consécutives à l'adoption des résolutions qui précèdent.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

Certifié conforme

La Présidente
Madame Anne BEULQUE